

verneur ou toute autre personne à sa place ait pu faire, dans l'espérance et dans la vue de bien faire, s'il s'est fait quelque chose néanmoins, en contradiction à ces instructions ou sans s'y conformer, cela n'a pu en aucune manière terminer la *mésintelligence*. La tentative de vouloir faire paraître que la *mésintelligence* était terminée par le Bill de subside passé en 1825 et renouvelée par la rejection de celui de la dernière Session 1826, est donc tout d'une pièce avec toutes les autres matières mentionnées comme ayant quelque liaison avec ce sujet depuis le commencement, et il est impossible de se méprendre sur le but qu'on se propose dans ce moment en les remettant sur le tapis.

Quelque soit l'interprétation que l'on puisse donner au Bill de subside passé en 1825, rien n'est plus certain que le Lieutenant-Gouverneur était bien loin de le comprendre dans le sens de l'Assemblée, ou plutôt, comme l'ancienne Gazette peut le faire. Son Excellence elle-même n'entendait pas céder le moins du monde à l'assomption *dirigeante* et *appointante* dans le sens auquel il a été fait allusion. Loin de s'imaginer que cette assomption était virtuellement et décidément exercée sur le fonds *approprié*, il ne vit aucune raison de soupçonner qu'il était exercé de fait et d'intention sur le subside, en aide du dit fonds accordé sur le revenu non approprié, autrement que dans la direction générale que c'était "pour les fins de défrayer les dites dépenses du Gouvernement Civil de cette Province et de l'Administration de la Justice dans icelle et les autres dépenses de la dite année" (1825). L'aide était en effet indéfini, mais le Bill n'était pas entravé par les assomptions *dirigeantes* et *appointantes* et les termes *englobans d'agens publics* et de *fonds généraux* étaient entièrement omis. Quoique Son Excellence ne fût pas en possession des instructions mentionnées dans la lettre du 4 Juin 1825, dans lesquelles il aurait vu la *NECESSITE* sous laquelle le Gouverneur en Chef en conformité des ordres du Roi, avait été obligé d'agir depuis 1820, n'en était pas moins convaincu que le contrôle sur le fonds approprié appartenait exclusivement à l'Exécutif, et qu'en conséquence il n'aurait pas souffert qu'il y fut touché. En sanctionnant le Bill, il était, comme il se voit dans sa lettre au Lord Butthurst, dans la persuasion la plus intime, que l'Assemblée par le Bill de subside avait "*décidément reconnu le droit de la Couronne de disposer du revenu provenant de la 14 Geo. III. chap. 88*" et qu'ainsi son *intégrité* n'était d'aucune manière compromise.

Si, donc, d'un côté le Lieutenant-Gouverneur, en donnant sa sanction à ce Bill, avait conçu que la disposition exclusive du fonds approprié était *décidément reconnue* appartenir à l'Exécutif et que son *intégrité* n'était en aucune manière compromise ou affectée; et si l'Assemblée, (dont les prétentions, sous les assomptions *dirigeantes* et *appointantes* n'étaient aussi de son côté nullement affectées et restaient dans toute leur vigueur et force telles que consignées et non rappelées dans ses journaux) n'ait d'un autre côté qu'une telle admission fut même *virtuellement* et encore moins *décidément reconnue* dans le Bill, et soutenait qu'elle n'avait pas eu la moindre idée d'admettre que l'*intégrité* et le contrôle du fonds approprié devaient être laissés exclusivement au pouvoir de l'Exécutif, la *mésintelligence* était en réalité bien loin d'être terminée. Les parties étaient en effet plus loin que jamais de bien s'entendre, puisque l'une et l'autre procédaient sous une conception erronée de leurs vues réci-